

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 9 JANVIER 2020

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

### Membres présents (6)

Michel EDIAR (Président)

Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), par audioconférence

Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe), par audioconférence

Valérie BERGER-CAPBERN, par audioconférence

Thierry VERMEERSCH

### Membre absent (1)

Mathieu LEMERCIER (Trésorier)

### Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR

**Le Président ouvre la séance à 18h40.** Il indique le nombre de 9463 licenciés au 31/12/2019, contre 9469 licenciés au 31/12/2018, et souligne une stagnation de cet indicateur.

### 1. Approbation définitive du compte-rendu du 13/12/2019

Le Bureau Directeur acte l'ajout du point relatif à la subvention SLE d'un montant maximum de 1200 euros et adopte à l'unanimité le compte-rendu du bureau directeur du 13/12/2019 ainsi modifié.

### 2. Activités du Président

Le Président informe le Bureau Directeur d'une réunion prévue le 27/01/2020 avec la Direction Nationale de l'ONF à Paris, pour évoquer les problèmes rencontrés en région parisienne.

Puis le Président donne la parole au Secrétaire Général pour traiter les différents points de l'ordre du jour.

### 3. FFCO : Point sur la représentation FFCO aux Assemblées Générales des Ligues

Le Secrétaire Général propose au Bureau Directeur de faire le point sur la représentation FFCO lors des AG des Ligues.

Ligue	Date	Lieux	Elu FFCO
Bourgogne Franche Comté	25/01/2020	Dijon	Michel Ediar
Normandie		Caen	Sandrine Taisson si possible
Hauts de France		Ollain	Thierry Vermeersch
Occitanie		Villefranche de Lauragais	
Centre Val de Loire	fin janvier	Orléans	
<b>Comité directeur FFCO</b>	01/02/2020	Paris	En conflit avec la réunion du comité directeur FFCO
Bretagne		Quimper	
Ile de France		Athis Mons	
Auvergne Rhône Alpes	08/02/2020	St Etienne	
Nouvelle Aquitaine	15/02/2020	Cenon	Michel Ediar
Grand Est	29/02/2020	Nancy	Jean-Philippe Stéfanini
Provence Alpes Côte d'Azur		Aix	Thierry Vermeersch si possible
Pays de la Loire	20/01/2020	Angers	Michel Ediar si possible

#### **4. FFCO : Préparation de l'Assemblée Générale FFCO de mars 2020**

Le Secrétaire Général rappelle tout d'abord la tenue de l'Assemblée Générale FFCO le 21 mars 2020, avec les réunions du Bureau directeur et du Comité Directeur prévues le 20 mars 2020. Puis un point est fait sur les différents points à discuter lors du prochain Comité Directeur (1<sup>er</sup> février) pour préparer cette Assemblée Générale :

- révision des Statuts et du Règlement Intérieur : prise en compte des clubs omnisports dans l'article 5.6 des statuts, définitions des licences (art.13 et 20 du règlement intérieur), conditions d'affiliation (art.2 du règlement intérieur),
- révision du Règlement Disciplinaire pour actualisation du nom du Comité d'éthique
- révision du Règlement Financier pour actualisation des plafonds de dépenses des hôtels

#### **5. FFCO : Ré-affiliation du club 0405 Thalweg**

Le Secrétaire Général soumet au Bureau Directeur la question de la ré-affiliation du club 0405 Thalweg. Le club n'est pas à jour de ses obligations financières du fait du non-paiement des redevances du Raid de la Blanche. Il a demandé qu'une nouvelle fois il soit autorisé à se ré-affilier malgré cette situation comme cela lui avait été accordé exceptionnellement lors des 2 ou 3 dernières années. Après discussion, le Bureau Directeur refuse la ré-affiliation du club 0405 sans paiement préalable des redevances dues.

#### **6. FFCO : Suivi des décisions prises lors du dernier Bureau Directeur suite au Championnat de France de Sprint, de Nuit et CNE, validation TN du traceur du Championnat de France de Sprint**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur de l'avancement des demandes faites à la Direction Technique Nationale et à la commission Juges et arbitres suite au Bureau Directeur du 13/12/2019. Le Bureau Directeur en prend note et mandate le Secrétaire Général pour suivre ce dossier.

Puis le Bureau Directeur examine la demande faite par l'organisateur du Championnat de France de sprint 2019 relative au problème de validation TN du traceur du Championnat de France de Sprint en absence de rapport du CCN. Après consultation de la commission formation et de la DTN il décide de ne pas valider cette action et de lui proposer une nouvelle mise en situation de stagiaire sur un Championnat de ligue avec une évaluation par un Contrôleur des circuits national. Le Bureau Directeur mandate Thierry VERMEERSCH en tant que Président de la Commission Formation pour transmettre cette réponse à l'organisateur et au traceur.

#### **7. FFCO : Demande de dérogation sur temps de course de la Longue Distance de la nationale SW 2020/MCO**

Le Secrétaire Général présente au Comité Directeur la demande de dérogation sur les temps de course de la longue distance et de la moyenne distance de la Nationale Sud-Ouest 2020 organisé lors des championnats méditerranéens pour les catégories D/H20. Les temps de course du MCO sont globalement 10 minutes plus courts que les temps de nos nationales MD ou LD. Ces courses sont également des courses de sélection pour les seniors, les juniors et les championnats universitaires. La DTN supporte cette demande du fait aussi de l'accumulation des courses sur le week-end.

Jean-Philippe STEFANINI, étant délégué et Event Advisor de cette manifestation ne participe pas au vote. Le Bureau directeur valide cette demande de dérogation sur les temps de course de la Longue Distance et de la moyenne distance de la Nationale Sud-Ouest 2020 pour les catégories D/H20.

#### **8. COMOF : « Youth Training Academy »**

Le Secrétaire Général fait part au Bureau Directeur du courrier d'invitation du COMOF à participer au stage de perfectionnement intitulé « Youth Training Academy » en Algérie du 21 au 26 janvier 2020. Ce stage devait au départ se dérouler en décembre mais a dû être décalé du fait des élections présidentielles. Le Bureau Directeur prend note de la réception de ce courrier. Du fait de ce décalage, il n'a pas été possible de mobiliser des participants français.

#### **9. FFCO : Mise à jour du memento administratif et de la convention d'organisation des courses nationales**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur de la mise à jour du memento administratif. Il rappelle que le memento administratif n'est qu'un document explicitant différents points des statuts et du règlement intérieur pour faciliter la compréhension des dirigeants de clubs.

La convention d'organisation pour les manifestations nationales a également été mise à jour afin de prendre en compte les dernières modifications du règlement des compétitions.

Le Bureau Directeur prend note de ces mises à jour et valide leur mise en ligne.



## 10. FFCO : Appel à candidatures des compétitions 2022

Le Secrétaire Général soumet au Comité Directeur la question de l'envoi de l'appel à candidatures pour les compétitions 2022. Sachant qu'une réflexion est en cours sur ce sujet, le Bureau Directeur mandate le Secrétaire Général pour demander à la Commission de proposer des dates pour l'envoi de cet appel à candidatures.

## 11. FFCO : Partenariat MAIF

Le Secrétaire Général présente au Comité Directeur le projet de partenariat avec la MAIF autour du développement durable (nettoyage, recyclage) intitulé « Opération Grand Nettoyage de Printemps MAIF » et la proposition d'opérations concrètes possibles sur les Nationales et les weekends de Championnat de France pendant le printemps 2020. Le Bureau Directeur approuve cette démarche et mandate le Secrétaire Général pour poursuivre les discussions avec la MAIF.

## 12. OO'Cup 2020

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur de la poursuite des discussions et d'une bonne avancée du dossier OO'Cup. Il présente au Bureau directeur l'état d'avancement du projet de convention. Après discussions, le Bureau Directeur mandate le Secrétaire Général pour demander de prévoir dans la convention :

- qu'un représentant de la FFCO puisse assurer un suivi financier de la manifestation ainsi qu'une vérification des comptes de cette compétition,
- de faire préciser les modalités de décaissement des aides FFCO.

Il est décidé également d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur.

## 13. FFCO : Courriers reçus

### - Agence Nationale du Sport

Le Secrétaire Général informe que l'ANS demande la mise à jour d'un document pour la mise en œuvre de la nouvelle gestion des subventions. Ce document étant à retourner pour le 17 janvier 2020, le Bureau Directeur prend note que le dossier est traité par Rémi GARDIN de la DTN et par la Commission.

### - ASOPE : contestation de délégation

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur du courrier de l'ASOPE, contestant la délégation de la Présidente de la Ligue Grand Est pour la Conférence des Présidents de Ligue. Pour la FFCO, le représentant présent respectait les règles de représentation figurant au memento administratif. Le Secrétaire Général fera réponse sur cette base.

### - ASOPE : information WMOC 2025

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur du courrier de l'ASOPE quant à la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des World Masters Games (WMG) en 2025 et suggérant la tenue à cette occasion des World Master Orienteering Championships (WMOC- Championnats du monde de course d'orientation Vétérans). Le Bureau Directeur décide de demander des précisions à l'IOF soit directement soit via Vincent Frey concernant les relations existantes entre les WMG et les WMOC et entre la tenue des JO et l'attribution des WMG.

**20h00** : arrivée de Valérie BERGER-CAPBERN

## 14. Points divers :

### - Courriel de Patrick ROBIN

Le Secrétaire Général fait part au Bureau Directeur de la demande par courriel de Patrick ROBIN de revoir les critères relatifs aux experts pour la participation aux deux premières divisions du Championnat de France des Clubs en course d'orientation pédestre du fait de l'accès difficile aux formations Traceur National pour les clubs n'ayant pas de possibilité d'organiser des événements nationaux. Le Bureau Directeur constate qu'il existe une possibilité ouverte à tous les clubs de disposer d'experts à travers la filière de formation des délégués et des arbitres. De ce fait il n'envisage pas de suspendre l'application de ces critères. Le Secrétaire Général fera réponse en ce sens.



- **Demandes de dérogations CFC accordées**

Le Bureau Directeur prend note que deux demandes de dérogation ont été accordées par le jury ad hoc pour la participation des clubs 3318 et 1905 au CFC 2020.

- **Litige FFCO/SEVANOVA :**

Le Secrétaire Général fait part au Bureau Directeur d'une proposition de médiation souhaitée par SEVANOVA auprès du Médiateur des Entreprises placé auprès du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette intervention, ayant pour but d'aider au dialogue entre les parties, notre avocate propose d'accepter sous réserve que cette démarche soit gratuite et qu'elle puisse accompagner la FFCO lors de la réunion de médiation. Le Bureau Directeur valide cette proposition.

- **Recrutement d'un chargé de communication FFCO**

Le Secrétaire Général informe le Bureau Directeur que le processus de recrutement en cours d'un chargé de communication a pris du retard du fait de la difficulté d'organiser des rendez-vous de par le mouvement social en cours impactant les transports publics. A ce jour une seule candidate a pu être rencontrée par le Président et le Secrétaire Général. Une session de plusieurs rendez-vous est prévue le 31/01/2020 afin d'élargir le potentiel de candidats.

- **CNOSF : subvention complémentaire PAIF 2019**

Le Président informe le Bureau Directeur que le CNOSF a attribué à la FFCO une subvention complémentaire de 2000euros dans le cadre du PAIF (Parcours des Actions Internationales des Fédérations) 2019.

- **Ministère des Sports : compte-rendu de l'audit flash**

Le Président informe le Bureau Directeur du compte-rendu final de l'audit flash fait à l'automne 2019 par le Ministère des Sports. Ce compte-rendu conclut à une bonne gestion comptable de la fédération. Il fait part de deux possibilités d'amélioration. Le Bureau Directeur mandate la Trésorière adjointe pour se rapprocher du Ministère des Sports afin d'obtenir des précisions sur ces axes d'amélioration.

Fin de réunion à 20h45

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI

